



adisq



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Nouvelle entente collective entre la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec et l'adisq visant la production de spectacles

Montréal, le 25 juin 2024 – Après près de deux ans de négociations, la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ) et l'adisq ont convenu, le 10 mai dernier, d'une entente de principe en vue de la conclusion d'une nouvelle entente collective couvrant la rétention des services de musicien.nes dans le cadre de production de spectacles. Cette entente de principe a été ratifiée par les membres des deux associations le 10 juin dernier.

Les négociateurs ont su se pencher sur les réels enjeux vécus sur le terrain, dont notamment, les défis liés à l'administration de l'entente collective, au remplacement d'un.e musicien.ne en cours de production, au report et à l'annulation de représentations, aux réalités des productions d'artistes émergents ou de niche et à la reconnaissance de certaines tâches supplémentaires accomplies par des musicien.nes à la demande du producteur.

L'entente collective entrera en vigueur le 9 septembre 2024 et sera d'une durée de deux ans.

« Cette nouvelle entente avec l'adisq marque une étape importante dans l'amélioration et la modernisation des clauses contractuelles et des conditions de travail de nos membres à la scène. L'ouverture et la franchise des deux parties a caractérisé cette négociation et nous soulignons la volonté de l'adisq de créer un climat constructif dans ses relations avec la GMMQ. » - Luc Fortin, président sortant et porte-parole de la GMMQ à la table de négociation.

« L'adisq est fière de cette négociation qui s'est faite sous le signe de la transparence et de la grande écoute, et remercie les comités de négociation pour leur important travail. Cet exercice aura mené à une entente actuelle et

respectueuse des enjeux des parties prenantes, et l'adisq poursuit dans cette même voie pour l'ensemble de ses négociations. » a déclaré Eve Paré, directrice générale de l'adisq.

Pour toute question relative à cette entente, nous vous invitons à communiquer, à la GMMQ, avec Catherine Forget, agente aux relations de travail, à cforget@gmmq.com, et à l'adisq, avec Simon Prud'homme, conseiller aux relations de travail, à sprudhomme@adisq.com.

-30-

Source : adisq

Relations de presse : Eve Paré | epare@adisq.com | 514-713-9875

À propos de la GMMQ

La GMMQ est un syndicat professionnel reconnu qui compte 3 100 membres et a pour mission de faire reconnaître la valeur de la musique ainsi que la contribution indispensable des musiciens et musiciennes à la société en représentant et en défendant leurs intérêts artistiques, sociaux et économiques. Elle négocie des ententes collectives et met à la disposition de ses membres un contrat type d'engagement. La GMMQ établit les conditions minimales de travail des artistes instrumentistes et agit collectivement en leur nom lorsqu'elle estime que leur intérêt est touché. Elle exerce aussi des activités de lobbying auprès des instances gouvernementales et des communautés locales, nationales et internationales.

À propos de l'adisq

Fondée en 1978, l'adisq est un joueur clé de l'industrie de la musique et du spectacle au Québec. L'association qui représente plus de 200 entreprises, a pour mission de les outiller, de les accompagner et de veiller à ce que le cadre dans lequel elles évoluent favorise leur essor, pour que les musiques et les spectacles d'ici rayonnent sur notre territoire et au-delà de nos frontières.